

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 1 de 8

**Résolutions adoptées à la 39<sup>e</sup> séance  
tenue le 7 juin 2010**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 6 juillet 2010

E-39-4.A ADDENDA À L'OFFRE D'ACHAT DU 1420 MONT-ROYAL

Le Comité exécutif autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, l'Addenda # 2 de l'offre d'achat du 1420 Mont-Royal selon le document 2010-A-16/39<sup>e</sup>/4A/2 déposé aux archives.

E-39-4.B-1 DÉLÉGATIONS RELATIVES AUX EMPRUNTS BANCAIRES, EFFETS DE COMMERCES, CHÈQUES, AUTRES DOCUMENTS BANCAIRES ET DOCUMENTS RELATIFS AUX PLACEMENTS MOBILIERS

Le Comité exécutif :

1. autorise les personnes suivantes :

- M. Guy Breton, recteur;
- M. Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures;
- M. Matthew Nowakowski, directeur général des services financiers;
- M. Alain Sauvageau, directeur de la division trésorerie et gestion des risques;
- Mme Louise Vanasse, directrice de la division expertise comptable et formation;
- Mme Lyne Bélair, adjointe à la directrice de la division expertise comptable et formation;
- Mme Nicole Doré, directrice de la division opérations et traitements comptables;
- Mme Andrée Mayrand, directrice – Gestion des placements;

- a) à signer ou autrement attester, reconnaître et ratifier tout acte, titre, convention, certificat, procuration, transfert ou quittance concernant la souscription, l'achat, la vente, l'échange, le transfert et l'encaissement de valeurs mobilières de l'Université de Montréal, tels : actions, obligations, débetures ou autres droits ou titres négociables, de même que tous effets de commerce y reliés, que tels placements soient souscrits, enregistrés détenus ou reconnus nominalement pour ou par l'Université en son nom propre ou en fiducie pour l'un ou l'autre de ses corps ou organismes;

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 2 de 8

**Résolutions adoptées à la 39<sup>e</sup> séance  
tenue le 7 juin 2010**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 6 juillet 2010

b) à signer tous chèques, garanties, lettres de change et autres effets de commerce, de même que tous titres et documents bancaires tirés, souscrits ou autrement reconnus pour et au nom de l'Université de Montréal;

c) à utiliser au besoin, pour signature des chèques seulement tout procédé graphique ou mécanique jugé approprié.

étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents;

2. libère toutes banques auxquelles l'Université de Montréal produira un spécimen approuvé de signature par procédé graphique ou mécanique de toute responsabilité pouvant découler de l'usage non autorisé, erroné ou illégal de tel procédé, et les tient quittes et indemnes de toutes réclamations consécutives à tel usage non autorisé, erroné ou illégal, pourvu et sous réserve que telles banques procèdent à la vérification et à la conformité des spécimens de signatures et du procédé graphique ou mécanique;
3. autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures ou le secrétaire général à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université fait affaire.

**E-39-4.B-2 AUTORISATION DE SIGNATURES : EMPRUNTS BANCAIRES**

Le Comité exécutif :

1. autorise le directeur général des services financiers ou le directeur de la division trésorerie et gestion des risques à négocier de temps à autre sur le marché monétaire des emprunts aux fins de financement temporaire des mouvements de trésorerie (i) dont l'échéance est inférieure à 365 jours et (ii) dont la valeur cumulative globale demeure en tout temps inférieure à 300 millions de dollars;
2. autorise les personnes suivantes :
  - M. Guy Breton, recteur;
  - M. Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures;
  - M. Matthew Nowakowski, directeur général des services financiers;
  - M. Alain Sauvageau, directeur de la division trésorerie et gestion des risques

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 3 de 8

**Résolutions adoptées à la 39<sup>e</sup> séance  
tenue le 7 juin 2010**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 6 juillet 2010

à signer les documents relatifs aux emprunts qui seront contractés en vertu de la présente résolution étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents;

3. autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures ou le secrétaire général à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université fait affaire.

E-39-4.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES RAPPORTS FINANCIERS ET LES APPORTS DE RECHERCHE

Le Comité exécutif :

1. autorise M. Vincent Huard, agent de gestion financière et Mme Louise Vanasse, directeur Expertise comptable à signer le formulaire de l'Agence de la santé publique du Canada portant la cote 2010-A-16/39<sup>e</sup>/4.1/2 de même que tout autre formulaire en provenance des Ministères, des Agences, des Sociétés d'état et des autres organismes affiliés au Gouvernement du Canada pour la partie relative aux rapports financiers et aux prévisions de comptant;
2. autorise Mme Dominique Bérubé, directrice du Recherche-Développement-Valorisation, à signer le formulaire portant la cote 2010-A-16/39<sup>e</sup>/4.1/2 de l'Agence de la santé publique du Canada de même que tout autre formulaire en provenance des Ministères, des Agences, des Sociétés d'état et des autres organismes affiliés au Gouvernement du Canada pour la partie relative aux accords de contribution et aux demandes de modification.

E-39-4.2 ENTENTE DE CRÉDIT AVEC LA BANQUE DE MONTRÉAL AU MOYEN D'UN COMPTE MASTERCARD D'ENTREPRISE (CARTES CORPORATIVES)

Le Comité exécutif :

1. autorise l'Université à conclure, avec la Banque de Montréal, un contrat en vertu duquel cette dernière fournira du crédit à l'Université, au moyen d'un compte MasterCard d'entreprise. En vertu dudit contrat, des cartes MasterCard d'entreprise de la Banque pourront être émises aux employés de l'Université. Ces cartes seront reliées au compte MasterCard d'entreprise que l'Université de Montréal possède à la Banque. L'Université assumera la responsabilité du paiement de tous les montants, y compris les frais divers et les intérêts, portés audit compte d'entreprise conformément aux conditions substantiellement

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 4 de 8

**Résolutions adoptées à la 39<sup>e</sup> séance  
tenue le 7 juin 2010**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 6 juillet 2010

stipulées dans l'ébauche du contrat de compte MasterCard d'entreprise approuvée par la présente par le Comité exécutif;

2. autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à conclure, au nom de l'Université, un contrat de compte MasterCard d'entreprise avec la Banque de Montréal, conformément aux conditions stipulées substantiellement dans l'ébauche approuvée par le Comité exécutif, et aux changements ou modifications que les signataires peuvent à leur seule discrétion juger appropriés, et à signer tout autre document et à faire toute autre chose qu'ils peuvent à leur seule discrétion juger appropriée ou souhaitable en rapport avec ledit contrat de compte MasterCard d'entreprise et le programme qu'il régit, ou dans le but de les mettre en vigueur.

E-39-4.3

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DES DESSINS, DEVIS ET DOCUMENTS D'APPELS D'OFFRES — CAMPUS LAVAL**

Le Comité exécutif :

1. autorise l'octroi du contrat de préparation des dessins et devis d'exécution et des services durant la construction à la firme de professionnels retenue par le Comité de sélection dans le processus d'appel d'offres publiques soit :
  - la firme Marosi Troy/ Giasson Farregut/Jodoin Lamarre Pratte, architectes en consortium
2. autorise l'Université à engager des honoraires professionnels de l'ordre de 361 918 dollars (taxes en sus);
3. autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ce contrat de services professionnels après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-39-4.4

**RENOUVELLEMENT DE LOCATION D'ESPACE POUR LE CENTRE INTERUNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS DE STATISTIQUES SOCIALES (CIQSS)**

Le Comité exécutif autorise le renouvellement de la location de la suite 420 du 3535 Queen-Mary, aux conditions décrites dans le document 2010-A-16/39<sup>o</sup>/4.4/1 et autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot à signer le renouvellement de bail.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 8

Résolutions adoptées à la 39<sup>e</sup> séance  
tenue le 7 juin 2010

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 6 juillet 2010

E-39-4.5 ENTENTE POUR UN FINANCEMENT PROVENANT DU CANADIAN PARTNERSHIP AGAINST CANCER («CPAC»)/SANTÉ CANADA DANS LE CADRE DU PROJET CARTAGENE

Le Comité exécutif :

1. approuve la conclusion du Funding Agreement à intervenir entre *Canadian Partnership Against Cancer Corporation* et l'Université relativement au Projet de recherche Projet CARTaGENE-CPTP, pour chaque année durant lesquelles CPAC versera un financement à l'Université entre 2009 et 2012;
2. autorise le vice-recteur à la recherche, M. Joseph Hubert, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer chacun de ces *Funding Agreement*, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-39-4.6 CONSULTING SERVICES AGREEMENT AVEC NOVARTIS PHARMACEUTICALS CANADA INC.

Le Comité exécutif :

1. approuve la conclusion du *Consulting Services Agreement* avec Novartis Pharmaceuticals Canada Inc. selon les dispositions du document 2010-A-16/39<sup>e</sup>/4.6/1.
2. autorise la directrice générale du Bureau Recherche-Développement-Valorisation, madame Dominique Bérubé, ainsi que le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer le *Consulting Services Agreement* après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-39-4.7 CONTRAT DE SERVICES DE RECHERCHE POUR DES SERVICES D'EXPERTISE OFFERTS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE DÉPISTAGE UNIVERSEL DE LA SURDITÉ NÉONATALE

Le Comité exécutif :

1. approuve le Contrat de service de recherche à intervenir entre le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec et l'Université de Montréal pour la réalisation de services de recherche dans le cadre de la rédaction d'un cadre de référence dans le cadre de l'élaboration du *Programme québécois*

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 8

Résolutions adoptées à la 39<sup>e</sup> séance  
tenue le 7 juin 2010

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 6 juillet 2010

*de dépistage universel de la surdité néonatale*, selon les dispositions du document 2010-A-16/39<sup>e</sup>/4.7/1;

2. autorise la directrice générale du Bureau Recherche – Développement – Valorisation, Mme Dominique Bérubé, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer le Contrat de service de recherche, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-39-4.8

NETWORK AGREEMENT - PROJET DE RECHERCHE INTITULÉ  
TECHNOLOGIES AND STRATEGIES FOR AQUATIC TOXICITY FOR  
ASSESSMENT OF MANUFACTURED NANOMATERIALS

Le Comité exécutif :

1. approuve la conclusion du Network Agreement with respect to the NRC-NSERC-EC-BDC-Nanotechnology Initiative à intervenir entre the Governors of the University of Alberta, The National Research Council of Canada, The Governing Council of the University of Toronto, University of Victoria, Wilfred Laurier University, Trent University, University of Winnipeg, Vive Nano, Golder Associates Calgary, Hydroqual Laboratories, Golder Associates Philadelphia, Her majesty The Queen in Right of Canada (Environnement Canada) et l'Université de Montréal, dans le cadre du projet de recherche intitulé « NRC-NSERC-BDC-Nanotechnology Initiative : Technologies and Strategies for Aquatic Toxicity for Assessment of Manufactured Nanomaterials », selon le document portant la cote 2010-A-16/39<sup>e</sup>/4.8/1;
2. autorise le vice-recteur à la recherche, M. Joseph Hubert, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer ce contrat, après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-39-4.9

MODIFICATION DE L'APPELLATION DE LA CHAIRE EN DROIT DES AFFAIRES  
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL ET NOMINATION DU TITULAIRE

Le Comité exécutif :

1. modifie l'appellation de la *Chaire en droit des affaires et du commerce international* en celle de « Chaire en gouvernance et droit des affaires » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010;
2. nomme M. Stéphane Rousseau titulaire de la *Chaire en gouvernance et droit des affaires* pour un deuxième mandat d'une durée de cinq ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2010 et se terminant le 31 mai 2015.

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 7 de 8

**Résolutions adoptées à la 39<sup>e</sup> séance  
tenue le 7 juin 2010**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 6 juillet 2010

E-39-4.10 COMITÉ DU BUDGET : MODIFICATION DES PRINCIPES DE COMPOSITION ET  
NOMINATION DE DEUX MEMBRES

Le Comité exécutif :

1. modifie les principes de composition du Comité du budget de façon à y ajouter un membre;
2. nomme Mme Thérèse Cabana, membre du Comité du budget pour un mandat d'une durée de quatre ans échéant le 31 mai 2014, mais sans excéder la durée de son mandat comme membre du Comité exécutif et M. Maurice Charlebois, pour un mandat d'une durée de quatre ans échéant le 31 mai 2014, mais sans excéder la durée de son mandat comme membre du Conseil.

E-39-5.1 NOMINATION DU TITULAIRE DE LA CHAIRE DE MÉDECINE  
TRANSFUSIONNELLE ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU DON DE SANG-  
HÉMA-QUÉBEC-BAYER

Le Comité exécutif nomme M. Jean-François Hardy titulaire de la *Chaire de médecine transfusionnelle Association des bénévoles du don de sang-Héma-Québec-Bayer* pour un deuxième mandat d'une durée de cinq ans débutant le 15 février 2010 et se terminant le 14 février 2015.

E-39-5.2 NOMINATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À DÉPOSER DES DEMANDES  
DE FINANCEMENT AU BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Le Comité exécutif nomme Mme Dominique Bérubé, directrice générale du Bureau de la Recherche-Développement-Valorisation, à titre de personne autorisée à déposer des demandes de financement au *Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels*, mais sans excéder la durée de son mandat.

E-39-5.3 NOMINATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CITÉ DU  
SAVOIR

Le Comité exécutif nomme Mme Hélène David, vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante pour un premier mandat et M. Éric Filteau, vice-

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 8 de 8

**Résolutions adoptées à la 39<sup>e</sup> séance  
tenue le 7 juin 2010**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 6 juillet 2010

---

recteur aux finances et aux infrastructures pour un deuxième mandat, au Conseil d'administration de la Cité du Savoir.

E-39-5.4 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ACHATS ET PLACEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Le Comité exécutif nomme M. Mathieu Lepitre membre du Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables, à titre de représentant des étudiants, pour un mandat de quatre ans, débutant le 18 mai 2010 et se terminant le 31 mai 2014.

E-39-5.5 NOMINATION ET RENOUELEMENT DE NOMINATION DE PROFESSEURS ET CHERCHEURS

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements de nomination de professeurs et de chercheurs selon le document 2010-A-16/39<sup>e</sup>/5.5/2 déposé aux archives.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot